

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt et un le premier décembre à 18 heures 05.

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : R. BRUN, P. MIDOL, L. MASSON, I. LE LIARD, J. BESANCON, V. TRESY, S. FAGOT, D. MONNIER.

Date de convocation :

23/11/2021

Date d'affichage :

07/12/2021

Absents : C. GAUBERT donne procuration à L. MASSON

Secrétaire de séance : Julie BESANCON

### OBJ. : Plan de reboisement parcelles 10 et 11

Après examen du projet technique et financier proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de la majorité des membres présents :

- **sollicite l'octroi d'une aide publique, dans le cadre du PLAN DE RELANCE, destinée à financer l'opération présentée précédemment :**

- Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux : **4 447,22 €**
- Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales (U700) : **22 874,80 €**  
Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 12 février 2019.
- Le montant total HT du projet s'élève à **27 322,02 €**
- Le montant de la subvention sollicitée s'élève à  $27\ 322,02\ € \times 80\ %$  soit **21 857,62 €**

Les montants de ces travaux a été établi grâce aux barèmes de l'instruction technique ministérielle du Plan de Relance.

- **Approuve le plan de financement suivant :**

- ↳ Subvention Plan de Relance sollicitée : **21 857,62 €**
- ↳ Autofinancement communal : **5 464,40 €**

DEPENSES		Affiché le
RECET	ID : 039-213901275-20211201-31	
<b>Plantation de Chêne pubescent - parcelles 10 et 11 pour partie.</b>		
Travaux de reboisement sur Barème	16 292,90 €	<b>PLAN DE RELANCE FORESTIER</b>
		<i>subvention</i>
		21 857,62 €
<b>Plantation de Chêne sessile - parcelle 11 (en partie sud)</b>		
Travaux de reboisement sur Barème	6 581,90 €	
		<b>COMMUNE DE CHAUSSENANS</b>
Maitrise d'œuvre		<i>autofinancement</i>
Prestation ONF	4 447,22 €	5 464,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 322,02 €</b>	<b>TOTAL</b>
		<b>27 322,02 €</b>

- s'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention : cette part d'autofinancement communal variera en conséquence selon l'attribution effective des différentes aides (Etat, Europe, autres financeurs publics).
  - Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est plafonné par arrêté préfectoral régional et par type de projet. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80% d'aides publiques, soit un autofinancement communal minimal de 20%.
  - s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
  - s'engage à commencer l'opération dans un délai de 18 mois à compter de la notification de la décision de subvention ;
  - s'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis ;
  - s'engage à respecter les règles de la commande publique ;
  - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et document relatif à ce projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

## **Le Maire, MASSON Laurent**